

**DROIT**

**PLURIEL**

## **Communiqué de presse Urgence Handicap COVID-19**

Qui va guider une personne aveugle et prendre le risque d'un contact physique ? Comment les personnes sourdes vont-elles lire sur les lèvres de bouches masquées ? À quel accompagnement peut prétendre une personne isolée ? Le déconfinement pose de graves difficultés aux personnes handicapées.

Depuis le 20 avril 2020, l'association Droit Pluriel, reconnue d'intérêt général, a mis en place une permanence juridique gratuite et 100% accessible, « Urgence handicap & Covid-19 ». Ce service fonctionne 7j/7 et met directement en relation la personne en situation de handicap confrontée à un problème de droit et un avocat.

Retour au travail, violences conjugales, difficultés administratives, etc : des dizaines de questions arrivent chaque jour par téléphone, par écrit ou directement en langue des signes à la permanence « Urgence handicap & Covid-19 ». Une soixantaine d'avocats, répartie sur tout le territoire, vient en appui des juristes de Droit Pluriel pour offrir une réponse rapide et simple.

Ce projet est mené en partenariat avec le Conseil National des Barreaux, l'Ordre des Avocats de Paris et la Conférence des Bâtonniers, et grâce au soutien de la Fondation de France, de l'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels, de la Fondation Visio et de la Fondation d'entreprise OCIRP.

Les personnes handicapées doivent connaître et faire valoir leurs droits pour trouver leur place dans le monde d'après !

### **Accès à la plateforme**

[www.droitpluriel.fr/urgence-covid19](http://www.droitpluriel.fr/urgence-covid19)

[agir@droitpluriel.fr](mailto:agir@droitpluriel.fr)

09.80.80.01.49

### **Contact Presse**

Anne-Sarah Kertudo

Directrice de Droit Pluriel

[contact@droitpluriel.fr](mailto:contact@droitpluriel.fr)

[www.droitpluriel.fr](http://www.droitpluriel.fr)

06.73.88.14.99

